

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois	
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion
Togo, France et autre pays d'expression Française .....	1 300 frs	3 300 frs	800 frs	1 700 frs
Etranger .....	1 600 frs	3 750 frs	900 frs	2 300 frs

Prix du Numéro par porteur ou par Poste :

Togo, France et autres Pays d'expression Française ..... 100 frs

Etranger : Port en sus

## ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS

Pour les abonnements, annonces et réclamations s'adresser à l'Editogo B. P. 891 — Tél. : 21-37-18 — Lomé

Les abonnements et annonces sont payables d'avance

La ligne ..... 80 frs

Minimum ..... 250 frs

Chaque annonce répétée : moitié prix :

Minimum ..... 250 frs

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION  
CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TELEPHONE 21-27-01 — LOME

## SOMMAIRE

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demandes d'immatriculations et de bornages) ..... 1

Immatriculation au registre de commerce ..... 26

## CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

### Avis de demandes d'immatriculations

*(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique .*

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de Droit Moderne de première instance de Lomé et de ses sections d'Atakpamé et de Sokodé.

Suivant réquisition, n° 10224, déposée le 19 janvier 1983, M. Akanyi-Awunyo Kodjovi, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, représentant M. Essohanim Gnassingbé, mineur, demande

l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 97 a 75 ca, situé à Dapaong, préfecture de Tône, connu sous le nom de Boumongo et borné au nord, au sud à l'est et à l'ouest par des rues en projet.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Essohanim Gnassingbé, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10811, déposée le 1er Février 1983, Mme Teko Ayabavi, profession de secrétaire de direction, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Wuiti, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Adadé Assiongbon Voirie de Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 19 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aflao-Gakli, et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 694, à l'est par le lot n° 705 et à l'ouest par le lot n° 703.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10812, déposée le 1er Février 1983, M. Mabigue Bidanam, profession de douanier, demeurant et domicilié à Lomé-Aflao-Agbalépédogan, majeur

non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 58 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aflao-Agbalépé-dogan, au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 231, à l'est par un terrain non immatriculé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10813, déposée le 2 Février 1983 Mme Coco Célia, profession d'infirmière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Amony Anani Koété, Topographe à Lomé-Tokoin Aviation), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un trapèze, d'une contenance totale de 6 a 90 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 170, au sud par une rue, à l'est par le lot n° 171 et à l'ouest par le lot n° 168.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10814, déposée le 2 Février 1983, Mme. Amegran Dzibodi, née Zogli, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Amony Anani Koété, topographe-dessinateur demeurant à Lomé-Tokoin Aviation), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 55 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1832, au sud et à l'est par des rues, à l'ouest par le lot n° 1828.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10815, déposée le 2 Février 1983, M. (Simon) Adjété Wilson, profession d'ajusteur-mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, rue Awoudja, (derrière le collège protestant), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Hillah, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 6 a 08 ca, situé à Tokoin central, commune de Lomé, et borné au nord par (Emmanuel) Panaboko, au sud par Ayikpè Konou, à l'est par (Emmanuel) Kouassi et à l'ouest par une rue.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10816, déposée le 3 Février 1983, M. Kloutsè Koffi Koboè, profession d'employé à la S.N.I., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Mensah Akuwa Obazémimo, née Klutsè, propriétaire demeurant à Lomé, s/c de M. Badjéné Yao, topographe dessinateur, demeurant à Lomé, 12 rue Gnemegnah), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 50 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2459, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2454 et à l'ouest par le lot n° 2452.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10817, déposée le 3 Février 1983, Mme. Kondo Kékéli, profession de ménagère, demeurant, et domiciliée à Lomé-Tokoin Hôpital, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Mélounkpo Koffi D.C.N.C. Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 94 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de l'Hôpital et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le T.F. n° 7567 RT, à l'est par le lot n° 141.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10818, déposée le 3 février 1983 Mme Tchagai Kisse, née Walla, profession de médecin dermatologue au C.H.U, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 93 ca, situé à Bè-Klikamé commune de Lomé, et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par les lots n°s 50 et 53.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10819 déposée le 3 février 1983 Mme Sohoin Akpaki, propriétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, 49 rue Dossou Anippah, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 29 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hôpital et borné au nord et à l'est par des rues, au sud et à l'ouest par la collectivité Titsan Dadzie.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10820, déposée le 4 février 1983 M. Kpodar Adamah (Firmin) profession d'expert comptable, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, (face Lycée) majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 13 ca, situé à Tokoin Est, commune de Lomé, et borné au nord et à l'est par Akakpo Laba, au sud par Adanleté, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 10821, déposée le 8 février 1983 Mme Alougba Assogba, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, 120 route circulaire, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 72 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par la collectivité Wogboli Agouto.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 10822, déposée le 11 février 1983, M. Agossah Kossi Ekpon, profession de transporteur, demeurant et domicilié au Nigéria, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Mignanou Agbodan, préfecture du Golfe, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 25 a 31 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Avédji-Anyigbé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Agbakou, au sud par la collectivité Alakpato.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10823, déposée le 11 février 1983, M. Mawuena Kossivi (Jean-Marie), profession d'employé à la S.G.G.G., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Badjéné Yao, topographe-dessinateur à Lomé, 12, rue Gnémégnah), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 05 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti, et borné au nord par une rue non dénommée, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Tounou Messan (Jérôme).

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10824, déposée le 15 février 1983, M. Tetegan Tètèvi-Bénissan, profession d'agent des P.T.T., demeurant et domicilié à Lomé-Nyékonakpoè, quartier Kakè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre cartographe à Lomé, 26, rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 30 ca, situé à Nyékonakpoè, commune de Lomé, et borné au nord par la rue Doté Mensah prolongée, au sud et à l'ouest par la propriété Olympio (Augustino), à l'est par la rue Paul Guédzé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10825, déposée le 15 février 1983, M. Wilson-Bahun Kpoti Towoamassé, profession de directeur adjoint de Goyi-Score, demeurant et domicilié à Lomé-Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26, rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 42 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par les lots n°s 2314 et 2316, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10826, déposée le 15 février 1983, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26, rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Agadzi Agbosse Apéléte, cultivateur demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble

urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 58 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n<sup>os</sup> 2805 et 2820, au sud par les lots n<sup>os</sup> 2803 et 2818, à l'est par la route de Hédzranawoè et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 10827, déposée le 15 février 1983, Mlle Ketoglo Afiwa Ayénon (Chantale), profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Nukafu, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26, rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 80 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n<sup>o</sup> 2083, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n<sup>o</sup> 2076 et à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 2074.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 10828, déposée le 15 février 1983, Mme Johnson Dossouvi Massan, profession d'agent d'Air Afrique, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 95 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n<sup>o</sup> 1957, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par le lot n<sup>o</sup> 1956.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 10829, déposée le 15 février 1983, M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26, rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Barrigah-Benissan Daté, agent des douanes, demeurant à Cotonou, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 74 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n<sup>o</sup> 2425, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par le lot n<sup>o</sup> 2423.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 10830, déposée le 15 février 1983 M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme Koudoyor Kanlé, employée à la B.A.C., demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 76 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n<sup>os</sup> 2065 et 2066.

Il déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 10831, déposée le 15 février 1983 M. Lawson Laté Dovi, profession de géomètre-cartographe, demeurant et domicilié à Lomé, 26 rue Aniko Palako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de M. Barrigah-Benissan Daté, agent des douanes demeurant à Cotonou, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 18 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n<sup>o</sup> 2045, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n<sup>o</sup> 2038 et à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 2036.

Il déclare que ledit immeuble appartient à son mandant, et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 10832, déposée le 15 février 1983 M. Locoh Donou Messan, profession d'architecte D.P.L.G., demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26 rue Aniko Palako) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 25 a 80 ca, situé à Tokoin commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par les lots n<sup>os</sup> 1094 et 1102, à l'ouest par les lots n<sup>os</sup> 1090 et 1100.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n<sup>o</sup> 10833, déposée le 16 février 1983 M. Akou-Edi, Daou Mewinaesso profession d'agent phytosanitaire, demeurant et domicilié à Cacaveli majeur, non

interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise (s/c de M. Ouro-Djobo Boukari, service de la pédologie, Cacaveli Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 9 a 01 ca, situé à Kara, préfecture de la Kozah connu sous le nom d'Awessofo et borné au nord par le lot n° 23, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 33 et à l'ouest par le lot n° 31.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10834, déposée le 16 Février 1983, M. Ozou Dodji, profession d'agent de voyages à la KLM, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 58 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 243 et à l'ouest par un passage.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10835, déposée le 16 Février 1983, M. Igwe Nkere Uwakwe, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, 25 rue de l'Eglise, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité nigériane, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 52 ca, situé à Tokoin préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 3, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Aného, à l'est par les lots n°s 8 et 9, à l'ouest par le lot n° 6.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10836, déposée le 16 Février 1983, Mme de Souza Povi, née Attivi, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin-Nukafu, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 48 a 62 ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Glidji-Klintigomé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par la route Glidji-Ganavé, à l'est par les lots n°s 20 et 26.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10837, déposée le 16 Février 1983, M. Konlani Bongue, profession de comptable à la SITO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de Me Séwavi T. Adjetej, notaire à Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 77 ca, situé à Aflao, commune de Lomé, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par le lot n° 214.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10838, déposée le 17 février 1983, Mlle Ayité-Ayi-Kutu Dovi Enyonam Akoèba, profession de secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, mandataire de Mme d'Oliveira M. Afiavi, propriétaire demeurant à Litreville-Lalala (Gabon) (s/c de M. Lawson Hetcheli Tèvi, voirie de Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 84 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord par les lots n°s 1459 et 1460, au sud par une rue en projet à l'est par le lot n° 1449 et à l'ouest par le lot n° 1447.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à sa mandante, et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10839, déposée le 18 février 1983, M. Lasey H. Combété, profession de directeur commercial à ENTOTEC, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance totale de 7 a 16 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 17, à l'est par le lot n° 12, à l'ouest par le lot n° 18.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuel ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10840, déposée le 18 février 1983, M. (Paul) E. Kpoti Prince Agbodjan, profession d'employé à "Photo Dégbava", demeurant et domicilié à Lomé-Aflao-Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils,

de nationalité togolaise, (s/c de M. Tetteh Finu Adjevi, 133 route de l'aéroport, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 12 ca situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 1400, au sud par le lot n° 1398, à l'est par les lots n°s 1402 et 1403, à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10841, déposée le 21 février 1983, M. Agbobli W. Kokou, profession de technicien en bâtiment, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Lawson-Hetcheli Tèvi, voirie de Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 30 ca situé à Nyékonakpoè, commune de Lomé, et borné au nord et au sud par la propriété Kakè Kodjo, à l'est par Djossou Akouété et à l'ouest par un passage.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10842, déposée le 21 février 1983, M. Mathe Messan, profession d'avocat, demeurant et domicilié à Lomé, 16, rue du chemin de fer, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 78 ca, situé à Tokoin-centre, commune de Lomé, et borné au nord par une rue non dénommée, au sud et à l'ouest par la propriété Agegee, à l'est par le titre foncier n° 8384 R.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10843, déposée le 21 février 1983, M. Koudadjé Akovi, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé, 23, rue Anipa Dossou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe à Lomé, 26, rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 17 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de N'tifafa et borné au nord par Folly Tékovi, au sud par Mme Doamékpo Akossiwa, à l'est par Adela Eklou et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est,

à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10844, déposée le 21 février 1983, Mlle Doamekpo Akossiwa, profession de coiffeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, 36, rue du cimetière, Nyékonakpoè, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Lawson Laté Dovi géomètre-cartographe à Lomé, 26, rue Aniko Palako), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 91 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de N'tifafa et borné au nord par Koudadjé Akovi, au sud par Kavege Kossi, à l'est par Adela Eklou, à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 10845, déposée le 22 février 1983, M. Mandjé Akotongnon ex-Raymond), profession de dessinateur-projecteur, demeurant et domicilié à Yaoundé (République du Cameroun), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Djibom Ezi Sémèho — D.C.N.C. Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Bè-Klikamé, préfecture du Golfe, et borné au nord par le lot n° 73, au sud par le lot n° 75, à l'est par le lot n° 72 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10846, déposée le 22 Février 1983, M. Kwawu Kwawuvi, profession d'assureur conseil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Sewa Dovi — D.C.N.C. Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 95 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par la réquisition n° 9471, au sud par le titre foncier n° 14340 R.T. et un passage, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le titre foncier n° 13117 R.T.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10847, déposée le 22 février 1983, Mlle Lawson Nadou Ametowoyona, profession de coutu-

rière demeurant et domiciliée à Lomé-Lom'Nava, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Sewa Dovi — D.C.N.C. Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a situé à Akodessewa, commune de Lomé, et borné au nord par le lot n° 31, au sud par le lot n° 33, à l'est par le lot n° 32 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10848, déposée le 23 février 1983, M. Keleen Kpatcha, profession de militaire, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin-Habitat, 17, rue des Cygnes, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 890 bis, au sud et à l'ouest par des rues, à l'est par le lot n° 892 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10849, déposée le 23 février 1983, M. Ananivi de Souza, profession de transporteur, demeurant et domicilié à Lomé, boulevard circulaire (face 4e Zone), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, s/c de M. Agbodjan Combey, R.N.E.T. Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 3 ha 29 a 34 ca, situé à Davié, préfecture de Zio, connu sous le nom d'Agoudavikopé et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Agoudavi, à l'est par une piste.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10850, déposée le 23 février 1983, M. Akue Gceh Adoté (Nicolas), profession d'adjoint technique aux affaires domaniales, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Solidarité (derrière le terrain Agaza), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 43 ca, situé à Anèho, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Dégbenou et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 83 et à l'est par le lot n° 81.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10851, déposée le 28 février 1983, M. Badaté Tignokpa, profession de docteur vétérinaire à la société togolaise d'études de développement (SOTED), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 02 ca, situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé et borné au nord par le lot n° 939, au sud par le lot n° 943, à l'est par le lot n° 942 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10852, déposée le 28 février 1983, M. Badaté Tignokpa, profession de docteur vétérinaire à la société togolaise d'études de développement (SOTED), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 95 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom d'Aflao-Totsi et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 1335 et à l'est par le lot n° 1336 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10853, déposée le 28 février 1983, M. Bamezon Toulou Ayi-Patatou, profession d'agent des P.T.T., demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin Dogbéavou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Tetteh Finu Adjevi, 133 route de l'aéroport, Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 23 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 164, au sud par la rue St Francis, à l'est par le lot n° 153 et à l'ouest par le lot n° 151.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 10854, déposée le 28 février 1983, Mme Abiba Sebou, profession de maîtresse couturière, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils, de nationalité togolaise, (s/c de M. Badaté Tignokpa-SOTED-Lomé), demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 52 ca, situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom d'Aflao-Totsi et borné au nord par une rue non

dénommée, au sud par le lot n° 1335, à l'est par le lot n° 1337 et à l'ouest par le lot n° 1336.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

*Le conservateur de la propriété foncière,  
Têtè Wilson-Bahun*

## AVIS DE BORNAGE

Le jeudi 3 mars 1983 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 04 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par le lot n° 293, au sud par le lot n° 289, à l'est par le lot n° 292 et à l'ouest par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Sole Alaglo Titi, agent des finances-pension, demeurant à Lomé-Tokoin-Dogbéavou, suivant réquisition du 22 septembre 1981, n° 10035.

Le mercredi 9 mars 1983 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 06 ca, connu sous le nom de Denouvouimé et borné au nord par le lot n° 373, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 387 et à l'ouest par le lot n° 389; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gafan Dansou, menuisier à Lomé, mandataire de M. Yessoufou Comlan Yao, suivant réquisition du 23 septembre 1981, n° 10038.

Le lundi 7 mars 1983 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoenyivé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance de 6 a 30 ca connu sous le nom de Klévé et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Tessou, à l'ouest par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Osseni, née Adotevi Adolévi Taco, institutrice à Lomé, suivant réquisition du 29 septembre 1981, n° 10044.

Le jeudi 3 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 84 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n° 143; dont l'immatriculation a été demandée par M. Siliadin Afanou Agbodzrogbo, fonctionnaire de police à la sûreté nationale à Lomé, suivant réquisition du 16 septembre 1981, n° 10024.

Le vendredi 4 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 73 a 09 ca, connu sous le nom d'Aflao-Gblenkomé et borné au nord par M. Adjadj Afangbé, au sud par la propriété Bessou, à l'est par les propriétés Edjito Sraku et Adjadj Afangbé, à l'ouest par M. Mikayano Assou; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kodjo Ahuma (Jean), commerçant demeurant à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 18 septembre 1981, n° 10030.

Le vendredi 4 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 03 ca, connu sous le nom de Tamé et borné au nord par le lot n° 36, au sud par le lot n° 51, à l'est par le lot n° 45, à l'ouest par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Edey Viagbo, commerçant, demeurant à Lomé-Tokoin-Gbadago, rue Afidégnon, suivant réquisition du 18 septembre 1981, n° 10031.

Le mardi 1er mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 13 a 80 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan, et borné au nord par les lots n°s 2470 et 2488, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par le lot n° 2472; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kueviakoe Adamah, militaire au camp du R.I.T. demeurant à Lomé, suivant réquisition du 18 septembre 1981, n° 10032.

Le lundi 7 mars 1983, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 18 a 73 ca, connu sous le nom de Klévé et borné au nord par la collectivité Tessou, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amagli Adama Eduaty, directeur des équipements à la R.N.E.T. à Lomé-Kodjoviakopé, suivant réquisition du 29 septembre 1981, n° 10045.

Le jeudi 3 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 46 bis, au sud par une rue en projet, à l'est par les lots n°s 48 bis et 52 bis, à l'ouest par le lot n° 50 bis; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amouzou Djima, militaire, demeurant à Lomé (camp du R.I.T.), suivant réquisition du 30 septembre 1981, n° 10046.

Le lundi 7 mars 1981, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouvé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 18 a 55 ca, connu sous le nom de Atsanvé et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Noukouali Hodakpo Hunkpeto, à l'est par la route Lomé-Atakpamé ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Hounsinou Codjo (ex-Jean), commissaire de police à Lomé, suivant réquisition du 30 septembre 1981, n° 10047.

Le vendredi 4 mars 1983, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 99 ca connu sous le nom de Tamé et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 34 et à l'est par le lot n° 27 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Koudadjé Massan, revendeuse, demeurant à Lomé 100, rue René Caillé, suivant réquisition du 1er octobre 1981, n° 10051.

Le vendredi 4 mars 1983, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 98 ca connu sous le nom de Tamé et borné au nord et à l'est par des rues, au sud et à l'ouest par une réserve administrative ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Djoua Yema, militaire au camp du R.I.T (génie), demeurant à Lomé, suivant réquisition du 5 octobre 1981, n° 10054.

Le mardi 1er mars 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 63 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord et au sud par des rues en projet, à l'est par le lot n° 2427 et à l'ouest par le lot n° 2420 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kpankou Messan, militaire à la direction des services des F.A.T., demeurant à Lomé-Agouenyivé, suivant réquisition du 6 octobre 1981, n° 10055.

Le jeudi 3 mars 1983, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord, à l'ouest et à l'est par les lots n°s 45 bis, 49 bis et 51 bis, au sud par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Batama Joma, ancien militaire, titulaire de Croix de guerre, demeurant à Lomé-Tokoin, Gbadago (face CEBEVITO), 24, rue du CFT, suivant réquisition du 6 octobre 1981, n° 10057.

Le mardi 8 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme

d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 43 ca, connu sous le nom de Dénouvouimé et borné au nord par le lot n° 23, au sud par le lot n° 19, à l'est par le lot n° 22 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Anenou Koudahin Ayayi, directeur de la société NETADI à Lomé-Bè-Houvémé, suivant réquisition du 6 octobre 1981, n° 10060.

Le mardi 8 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Kpota, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 40 ca, connu sous le nom de Dénouvouimé et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n°s 21 et 24 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Anenou Soehoède, commerçante, demeurant à Lomé-Bè-Kpota, suivant réquisition du 6 octobre 1981, n° 10061.

Le lundi 7 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom de Tokoin-Abovey et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 177, à l'est par le lot n° 178 et à l'ouest par le lot n° 174 ; dont l'immatriculation a été demandée par Me Adjoavi Thompson Tréno, avocat-défenseur à Lomé, conseil de Mme Véronique Dédévi Gozo, suivant réquisition du 9 octobre 1981, n° 10065.

Le mardi 1er mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 45 ca, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord par le lot n° 23, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par les lots n°s 3 et 5 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Wawora Abra Délali, professeur, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 12 octobre 1981, n° 10070.

Le mercredi 9 mars 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Adakpamé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a connu sous le nom de Kangnikopé et borné au nord par le lot n° 882, au sud par le lot n° 884, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le lot n° 872 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kodjo Panih Koffie, employé de banque BIAO demeurant à Lomé-Bè, suivant réquisition du 13 octobre 1981, n° 10071.

Le mercredi 2 mars 1983 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 59 ca, connu sous le nom de N'kafou et borné au nord par une route

de 28 mètres, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 162, à l'ouest par les lots n°s 158 et 160; dont l'immatriculation a été demandée par M. Assiobo Tipoh Kokou, technicien du tourisme à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 13 octobre 1981, n° 10072.

Le mercredi 2 mars 1983 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom de Aflao-Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1461, à l'est par le lot n° 1474 et à l'ouest par le lot n° 1472; dont l'immatriculation a été demandée par M. Baka Kisse, militaire (bataillon commandos RGP) demeurant à Lomé, suivant réquisition du 15 Octobre 1981, n° 10074.

Le vendredi 4 mars 1983 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 05 ca, connu sous le nom de Aflao-Huimé et borné au nord par le lot n° 1177, au sud par le lot n° 1179, à l'est par une rue et à l'ouest par le lot n° 1171; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ghartey Kouékou, assistant administratif demeurant à Lomé, suivant réquisition du 16 octobre 1981, n° 10077.

Le mardi 8 mars 1983 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 87 a 15 ca, connu sous le nom d'Asigomé et borné au nord par Ali Atoro, au sud par les propriétés Eklou Mlagani et Manyo Koumassi, à l'est par Soahodé Amenyo et à l'ouest par Manyo Kokou; dont l'immatriculation a été demandée par M. Detsikou Agbetiafan, forgeron demeurant à Agouévé, suivant réquisition du 16 octobre 1981, n° 10078.

Le jeudi 3 mars 1983 à 9 heures 30 il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 25 ca, connu sous le nom d'Aflao-Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet au sud par le lot n° 1527, à l'est par le lot n° 1530 et à l'ouest par le lot n° 1534; dont l'immatriculation a été demandée par M. Attao Palakiyem, militaire au 1er R.I.T. (EGSRSA) à Lomé, suivant réquisition du 16 octobre 1981, n° 10079.

Le mercredi 9 mars 1983 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié, préfecture de Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Boloumodji et borné au nord à l'est et à l'ouest par la collectivité Kouava Aziaba, au sud par une rue en

projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Anthony Kwamy Aménouvéla, employé de bureau à la RNET à Lomé, 18 rue du Mono, suivant réquisition du 20 octobre 1981, n° 10081.

Le jeudi 10 mars 1983 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 47 ca, connu sous le nom de Tokoin-Bè-Kpota et borné au nord par la route circulaire d'Adakpamé, au sud par le lot n° 8, à l'est par les lots n°s 4 et 9 et à l'ouest par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Wilson Adjetey Akovi, agent comptable à Lomé-Hanoukopé, 15 rue Hanu, suivant réquisition du 20 octobre 1981, n° 10082.

Le jeudi 3 mars 1983 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 a 77 ca, connu sous le nom d'Aflao-Agbalépédogan, et borné au nord par le lot n° 1530, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par le lot n° 1527; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dedjo Kodjo Nyonato, gendarme à Lomé (camp de la gendarmerie nationale) suivant réquisition du 20 octobre 1981, n° 10083.

Le mardi 1er mars 1983 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 95 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par les lots n°s 90 et 84; dont l'immatriculation a été demandée par M. Afandomi Kouassi, agent de la CEET demeurant à Lomé, suivant réquisition du 21 octobre 1981, n° 10085.

Le mercredi 2 mars 1983 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 26 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par les lots n°s 2649 et 2661; dont l'immatriculation a été demandée par M. Awoudja Kossi, militaire demeurant à Lomé-Tokoin (camp du R.I.T.), suivant réquisition du 27 octobre 1981, n° 10088.

Le lundi 7 mars 1983, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 04 ca, connu sous le nom de Abovey et borné au nord par les lots n°s 92 et 94, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 95 et à l'ouest par les lots n°s 88 et 89; dont l'immatriculation

a été demandée par M. Amegadjé Ayaotsé, technicien supérieur en tourisme, à Lomé, suivant réquisition du 28 octobre 1981, n° 10095.

Le jeudi 3 mars 1983, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 41 ca, connu sous le nom de Gbonvié et borné au nord par une rue en projet, au sud par le titre foncier n° 6921 R.T., à l'est par le lot n° 134 et à l'ouest par le lot n° 132 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbodan Sossou (Robert), gérant à la brasserie du Bénin à Lomé, suivant réquisition du 29 octobre 1981, n° 10099.

Le jeudi 10 mars 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 98 ca, connu sous le nom de Anfamé et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 18, à l'est par le lot n° 16; dont l'immatriculation a été demandée par M. Pédassou Komlan Baly, conducteur au C.F.T. à Lomé-Bè-Anfamé, suivant réquisition du 29 octobre 1981, n° 10101.

Le lundi 14 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 13 a 17 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une réserve administrative, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawani Adetchesi, capitaine, officier de l'A.B.C. au camp du R.I.T. à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 2 novembre 1981, n° 10103.

Le lundi 21 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 90 ca connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 308, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 299 et à l'ouest par le lot n° 301 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Adjayi Figa, officier de police adjoint, demeurant à Dapaong, suivant réquisition du 3 novembre 1981, n° 10105.

Le mercredi 2 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin-Est, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 51 ca, et borné au nord par le lot n° 12, au sud par le T.F. n° 5826 RT, à l'est par le lot n° 13 et à l'ouest par une rue de 12 mètres; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Senouvo Nounamion, revendeuse demeurant à Lomé, suivant réquisition du 3 novembre 1981, n° 10106.

Le mardi 15 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 34 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par M. Jibidar, à l'est par la collectivité Awoudor, dont l'immatriculation a été demandée par M. Awi Agnazoutétou, mandataire de M. Dzogbeklo Kossi Dégbenké, suivant réquisition du 4 novembre 1981, n° 10107.

Le vendredi 18 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agougare, sous-préfecture d'Agou, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 24 a 02 ca, connu sous le nom de Hévé et borné au nord par le boulevard circulaire, au sud par une rue en projet, à l'est par les lots n° 8 et 20 et à l'ouest par les lots n° 5 et 17; dont l'immatriculation a été demandée par M. Digoh Kodjo Afanou, mécanographe, demeurant à Lomé-Tokoin (Casablanca, suivant réquisition du 4 novembre 1981, n° 10108.

Le mercredi 16 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 13 a 17 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par les lots n° 1191 et 1195, à l'est par le lot n° 1194; dont l'immatriculation a été demandée par M. Atayi Komla, économiste, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 4 novembre 1981, n° 10109.

Le mardi 22 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme, d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 a 97 ca connu sous le nom de Nyékonakpoè et borné au nord par la rue Tamakloe, au sud par le lot n° 14, à l'est par le lot n° 13 et à l'ouest par la rue Octaviano Olympio, dont l'immatriculation a été demandée par M. Dathey Anani (Raymond), agent de Togopharma au C.H.U. à Lomé, suivant réquisition du 5 novembre 1981, n° 10110.

Le jeudi 17 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 17 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par les lots n° 411 et 418; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ouyengah Arama Tchékoura, gendarme demeurant à Lomé, suivant réquisition du 6 novembre 1981, n° 10111.

Le mercredi 16 mars 1983, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un

quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 11 a 60 ca, connu sous le nom de Tokoin-Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2376, au sud par le lot n° 2373, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par les lots n°s 2369 et 2370; dont l'immatriculation a été demandée par M. Possian Kokougan, agent de police à la sûreté nationale, à Lomé, suivant réquisition du 6 novembre 1981, n° 10112.

Le mardi 15 mars 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Hédzranawoè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 24 ca et borné au nord par le lot n° 1947, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par les lots n°s 1950 et 1951; dont, l'immatriculation a été demandée par M. Seklé Koffi Edem officier de police demeurant à Lomé, suivant réquisition du 9 novembre 1981, n° 10114.

Le mercredi 23 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 41 ca, connu sous le nom de Dumassesse et borné au nord, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n° 94; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Hantz Mitchou, épouse Afantchawo, secrétaire à la BCEAO à Lomé, suivant réquisition du 9 novembre 1981, n° 10115.

Le lundi 21 mars 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 91 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par un terrain domanial et à l'ouest par l'emprise de la haute tension; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Atayi Kokovi Délia, née Lawson, employée de bureau au service des domaines à Lomé, suivant réquisition du 10 novembre 1981, n° 10116.

Le lundi 14 mars 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 94 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1754, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 1759 et 1760; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Kounkey Amavi, mandataire de Mme Affo Wassy, née Ayevea, suivant réquisition du 10 novembre 1981, n° 10117.

Le lundi 14 mars 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 95 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1761, au sud et à l'est par des rues en projets, à l'ouest

par les lots n°s 1752 et 1753; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Kounkey Amavi, mandataire de M. Ayevea Moutarou, étudiant en médecine en France, suivant réquisition du 10 novembre 1981, n° 10118.

Le mardi 15 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 56 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1925, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par le lot n° 1915; dont l'immatriculation a été demandée par M. Atcholé Kondo, agent des douanes, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 10 novembre 1981, n° 10119.

Le mardi 15 mars 1983, à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, préfecture de Tchaoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 19 a 42 ca, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par la collectivité de Pangalam, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par Houndjago (Blaise), dont l'immatriculation a été demandée par M. Gnagmba Mahoyéma, adjudant-chef en retraite à Lomé, suivant réquisition du 10 novembre 1981, n° 10120.

Le vendredi 18 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a, connu sous le nom de Tokoin -Wuiti et borné au nord par le lot n° 761, au sud par le lot n° 759 bis, à l'est par le lot n° 760 et à l'ouest par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ezah Koudokpo, ouvrier à Togogaz, demeurant à Lomé-Tokoin Wuiti, suivant réquisition du 12 novembre 1981, n° 10122.

Le jeudi 17 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 97 ca, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 20 et à l'est par Amekudzi (Simon); dont l'immatriculation a été demandée par M. Klouvi Folly Adjri, forgeron soudeur en retraite à Lomé Tokoin Nukafu, suivant réquisition du 12 novembre 1981, n° 10123.

Le jeudi 17 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 10 ca connu sous le nom de Tokoin-Nukafu et borné au nord par l'école primaire publique Aniko Palako, au sud par les lots n°s 10 et 11, à l'est et l'ouest par des rues en

projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Klouvi Folly Adjri, forgeron soudeur en retraite à Lomé Tokoin Nukafu, suivant réquisition du 12 novembre 1981, n° 10124.

Le mardi 22 mars 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 24 ca, connu sous le nom de Lom-Nava et borné au nord par le titre foncier n° 3771 T.T., au sud et à l'ouest par les héritiers Adjallé-Dadzie, à l'est par la rue de Paris; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ogbonna Echebendu, commerçant, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 12 novembre 1981, n° 10125.

Le vendredi 11 mars 1983, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè-Kpota préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 10 a 88 ca, connu sous le nom de Dénouvouimé et borné au nord par la rue du nouveau cimetière, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 550 et à l'ouest par une réserve administrative dont; l'immatriculation a été demandée par M. Apetcho Esaia Akota, ingénieur en automatisation électronique à Lomé, suivant réquisition du 13 novembre 1981, n° 10126.

Le vendredi 18 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 2499 et à l'est par le lot n° 2501; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbédogan Denyo, gendarme, demeurant à Lomé (camp de la gendarmerie), suivant réquisition du 13 novembre 1981, n° 10127.

Le jeudi 10 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sanguéra préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 21 a 37 ca, connu sous le nom de Dékpo et borné au nord par Agbovi Toulassi, au sud par Amédahévi Vouda, à l'est par Djabé Agbodjissi et à l'ouest par Djabé Koffi; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bedzra Komigan, cultivateur demeurant à Sanguéra suivant réquisition du 13 Novembre 1981, n° 10129.

Le jeudi 10 mars 1983, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 59 a 9 ca, connu sous le nom de Démé-Fossikoè et borné au nord par Kodjo Kémé, au sud par Asigli, à l'est par Hounkpetor Kémavor, à l'ouest par Dogba Afi; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bedzra Komigan, cultivateur

demeurant à Sanguéra, suivant réquisition du 13 Novembre 1981, n° 10130.

Le vendredi 11 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sanguéra préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, scindé en deux parcelles A et B par la route de Mission Tové, d'une contenance de 2 ha 02 a 87 ca connu sous le nom de Klotèmè et borné dans son ensemble, au nord par Taga Bara, au sud par Akpoti Kodjo et Zon Djokpé, à l'est par Zenku Kéhodjo et à l'ouest par les propriétés Bolo Komi et Djoka Kodjo; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bedzra Komigan, cultivateur demeurant à Sanguéra suivant réquisition du 13 Novembre 1981, n° 10131.

Le vendredi 18 mars 1983, à 9 heures 30, il sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 75 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet au sud et à l'est par les lots n° 858 864 bis; dont l'immatriculation a été demandée par M. Djabakou Kokou Edem, ingénieur du génie rural, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 13 Novembre 1981, n° 10132.

Le mardi 22 mars 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 96 ca, et borné au nord et à l'ouest par la famille Zankou Kossidjin, au sud et à l'est par des rues en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Djabakou Kokou Edemo, commis d'administration à la fonction publique à Lomé, suivant réquisition du 13 novembre 1981, n° 10133.

Le lundi 21 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 98 ca, connu sous le nom de Tamé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Agouzi Patsou, au sud par une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par M. Djabakou Kokou Edemo, commis d'administration à la fonction publique à Lomé, suivant réquisition du 13 novembre 1981, n° 10134.

Le lundi 14 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 12 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1380 au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par le lot n° 1375; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tchoulou Nadjombé, douanier, demeu-

rant à Lomé, suivant réquisition du 16 novembre 1981, n° 10136.

Le jeudi 17 mars 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 99 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 604, au sud par le lot n° 606, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le lot n° 596; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agba Mababissi Abouta, gendarme demeurant à Kara, suivant réquisition du 16 novembre 1981, n° 10137.

Le mardi 22 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé, au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 06 ca, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord par la rue du Cerfer et la propriété Kpogo, au sud par les propriétés Ahodikpe et Abra Adedjé, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par Amavi (Marguerite); dont l'immatriculation a été demandée par M. Amèh Agbègnigan, comptable à Togopharma, demeurant à Lomé-Tokoin-Nukafu, suivant réquisition du 17 novembre 1981 n° 10138.

Le mardi 22 mars 1983 à 8 heures il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Zooti-Hevé, préfecture de Vo, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 67 a 79 ca, connu sous le nom de Djigbéglé et borné au nord par Hounlalodji Adanhodou et Hankpo Hounukpè, au sud par Ameholé Ezin et Gakenou Kosu, à l'est par Ameholé Ezin et Nouwoga Dagbo, à l'ouest par Agboleté Gakenou; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kueviakoé Aho Dosseh, agent commercial à la U.A.C. à Lomé-Tokoin-Hôpital, suivant réquisition du 17 novembre 1981, n° 10139.

Le mardi 22 mars 1983, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Zooti Hévé, préfecture de Vo, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 15 a 99 ca, connu sous le nom de Djigbéglé et borné au nord par une piste, au sud par Assavi Godomé, à l'est par Fogan Djimedo et Ameholé Ezin, à l'ouest par Sossa Adamou et Djondo; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kuéviakoé Aho Dosseh, agent commercial à la U.A.C. à Lomé, suivant réquisition du 17 novembre 1981, n° 10140.

Le vendredi 18 mars 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 04 ca connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 47 bis, au sud par le lot n° 52 bis, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par les lots n° 46 bis et 51 bis; dont l'immatriculation a été demandée par M.

Dabadjikou Aftem, militaire, demeurant à Lomé-Tokoin, camp du R.I.T. suivant réquisition du 19 novembre 1981, n° 10141.

Le mercredi 16 mars 1983, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 78 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une ruelle, au sud et à l'est par les lots n° 1138 bis et 1143 bis, à l'ouest par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tadjoa N. Sioudawa, gendarme à l'état-major à Lomé, suivant réquisition du 20 novembre 1981, n° 10142.

Le mardi 15 mars 1983, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 11 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1919, au sud par le lot n° 1916, à l'est par les lots n° 1926 et 1927, à l'ouest par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Talike Passah, agent des Douanes à Lomé (direction des douanes), suivant réquisition du 20 novembre 1981, n° 10143.

Le mercredi 16 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 97 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2589, au sud par le lot n° 2587, à l'est par le lot n° 2585 et à l'ouest par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lamboni Bassouman, commissaire de police à Lomé-Tokoin-Solidarité, suivant réquisition du 20 novembre 1981, n° 10144.

Le mercredi 16 mars 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 96 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 2427; dont l'immatriculation a été demandée par M. Folisson Houessou Domefafa, technicien radio à l'O.T.P. à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 24 novembre 1981, n° 10148.

Le jeudi 17 mars 1983, à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tomé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 95 a 41 ca, connu sous le nom de Avéhogan et borné au nord par Batso Eklou, au sud par Tzedi Batso et Aziabu Kuvon, à l'est par Koffi Jiosé Yigan-Kohoè et à l'ouest par la propriété Tzedi Batso dont l'immatriculation a été demandée par M. Koffi Apélété Yigan-Kohoè, cultivateur demeurant à Kpalimé, suivant réquisition du 24 novembre 1981, n° 10149.

Le mercredi 16 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 13 a 46 ca, connu sous le nom de Gakpodji et borné au nord par une rue en projet, au sud par (Henri) Todjro, à l'est par la propriété Koffi Jiosé Yigan-Kohoè et à l'ouest par l'emprise du chemin de fer Kpalimé-Lomé; dont l'immatriculation a été demandée par M. Koffi Apéléte Yigan-Kohoè, cultivateur demeurant à Kpalimé suivant réquisition du 24 novembre 1981, n° 10150.

Le mercredi 16 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 13 a 46 ca, connu sous le nom de Gakpodji et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par (Henri) Todjro et à l'ouest par la propriété Koffi Apéléte Yigan-Kohoè; dont l'immatriculation a été demandée par M. Koffi Jiosé Yigan-Kohoè, inspecteur des douanes en retraites à Lomé, suivant réquisition du 24 novembre 1981, n° 10151.

Le jeudi 17 mars 1983, à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tomé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 95 a 40 ca, connu sous le nom de Avéhogan et borné au nord par Amégadji Kaka (Pierre), au sud par Aziabu Kuvon, à l'est par les propriétés Batso Tsedi, Djolévo (William) et Akakpo Womenor, à l'ouest par la propriété Koffi Apéléte Yigan-Kohoè; dont l'immatriculation a été demandée par M. Koffi Jiosé Yigan-Kohoè, inspecteur des douanes en retraite à Lomé, suivant réquisition du 24 novembre 1981, n° 10152.

Le mardi 15 mars 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 16 a 01 ca, connu sous le nom de Aflao-Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n°s 1540 et 1541, à l'est par le lot n° 1554 et à l'ouest par les lots n°s 1550 et 1551; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amegée Kokou Emile, ingénieur sanitaire demeurant à Lomé suivant réquisition du 30 novembre 1981, n° 10153.

Le vendredi 11 mars 1983, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 96 a 46 ca, connu sous le nom de Vakpo-Zomé, et borné au nord par la collectivité Gbegnon, au sud par la collectivité Halo Zegbato, à l'est par la collectivité Avoka et à l'ouest par la propriété Ditsi Avougnito; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amegnizin P.E. Kossi, professeur à la faculté de médecine à l'U.B. demeurant à Lomé, suivant réquisition du 2 décembre 1981, n° 10161.

Le mardi 8 mars 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 28 ca, connu sous le nom de Kponou et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Sévon Amedon, à l'ouest par une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Kali (Calixte), dessinateur projecteur à la direction de la cartographie nationale et du cadastre, demeurant à Lomé; suivant réquisition du 6 janvier 1982, n° 10198.

Le lundi 14 mars 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 266, au sud par le lot n° 268, à l'est par le lot n° 278 et à l'ouest par la route de Totsigan, dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Nadou, revendeuse, demeurant à Lomé-Nyékonakpoè, suivant réquisition du 16 février 1982, n° 10266.

Le lundi 21 mars 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Tamé et borné au nord et à l'ouest par les lots n°s 52 et 59, au sud et à l'est par des rues; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bogra Tat-Yena, agent des C.F.T. demeurant à Lomé-Tokoin-Tamé suivant réquisition du 16 février 1982, n° 10269.

Le vendredi 11 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Akodessewa, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 35 ca, connu sous le nom d'Anfamé et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par Adzobou Mensan et à l'est par Agbayahou Ayédadzou; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Boevi Ayéozana Godometo, directeur de Trameto, demeurant à Lomé-Akodessewa-Anfamé, suivant réquisition du 18 février 1982, n° 10280.

Le vendredi 11 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Akodessewa, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 43 ca, connu sous le nom d'Anfamé et borné au nord par les propriétés Houyovi et Aguiar Adjayi, au sud par une rue en projet, à l'est par Téko Kangnikoé et à l'ouest par Byll Saovee; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Boevi Ayéozana Godometo, directeur de Trameto, demeurant à Lomé-Akodessewa-Anfamé, suivant réquisition du 18 février 1982, n° 10281.

Le mercredi 23 mars 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 68 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'est par la famille Aklassou Gana, au sud et à l'ouest par des rues en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Laré Yatouti, ingénieur agronome à la SORAD (ORPV), demeurant à Lomé, suivant réquisition du 26 février 1982, n° 10295.

Le jeudi 24 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Adidogomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 22 a 14 ca, connu sous le nom de Awatamé et borné au nord et à l'ouest par les héritiers Nyonator, au sud par Azamala Tometsi Apedo, à l'est par Tometsi Fahodzu; dont l'immatriculation a été demandée par M. Anani Mékalawou, magistrat, demeurant à Lomé, (palais de justice), suivant réquisition du 31 mars 1982, n° 10345.

Le mercredi 23 mars 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 8 a connu sous le nom de Tamé, et borné au nord par le lot n° 160, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 175 et à l'ouest par le lot n° 173; dont l'immatriculation a été demandée par M. Mabudu Kossi Abalo, transitaire demeurant à Lomé, 5, rue Amoutchou, suivant réquisition du 5 avril 1982, n° 10349.

Le mercredi 23 mars 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 02 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par les lots n°s 48 et 49 au sud par une réserve administrative, à l'est et à l'ouest par des rues en projet; dont l'immatriculation a été demandée par le capitaine Nimon Ouadja militaire demeurant à Tokoin-Doumassé, suivant réquisition du 12 mai 1982, n° 10410.

Le lundi 11 avril 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin central, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 70 ca, et borné au nord par les titres fonciers n°s 1220 T.T. (à la CFAO) et 1221 T.T. (à la CICA), au sud par une rue non dénommée, à l'est par les héritiers Agbozo et à l'ouest par la propriété Amedzoneku Adogno Kodjovi (Thadeus); dont l'immatriculation a été demandée par M. Ayeva Dermann, agent technique de santé en retraite demeurant à Sokodé; suivant réquisition du 1er décembre 1981, n° 10154.

Le lundi 4 avril 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 72 a 22 ca, connu sous le nom de Wonyome-Kpodji et borné au nord par la propriété Dogbo Ata, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Agbossou Sotsiavi; dont l'immatriculation a été demandée par M. Miboukouakpo Amevo Baglo, mécanicien au ministère de la jeunesse et sports (section auto) à Lomé, mandataire des héritiers Amevo Baglo, suivant réquisition du 1er décembre 1981, n° 10155.

Le mercredi 13 avril 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè Kpota, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 88 ca, connu sous le nom de Klimé et borné au nord et au sud par des rues en projet, à l'est par les lots n°s 338 et 338 bis, à l'ouest par les lots n°s 336 et 336 bis; dont l'immatriculation a été demandée par M. Alokpe Kpozoumé, transporteur demeurant à Lomé, suivant réquisition du 2 décembre 1981, n° 10156.

Le mercredi 13 avril 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Bè Kpota, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 07 ca, connu sous le nom de Dénouvouimé et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud et à l'ouest par les lots n°s 245 et 243; dont l'immatriculation a été demandée par M. Atindegla Kodjo, peintre en bâtiment demeurant à Lomé, suivant réquisition du 2 décembre 1981, n° 10157.

Le mardi 5 avril 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 01 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2360, au sud par le lot n° 2358, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 2351; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amoussou Comlanvi, Inspecteur principal des P.T.T. demeurant à Brazzaville (UAPT) et à Lomé, 6 rue Dossou Anippah, suivant réquisition du 2 décembre 1981, n° 10158.

Le mercredi 6 avril 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 97 ca, connu sous le nom de Abovey et borné au nord et à l'est par les lots n°s 333 et 332, au sud et à l'ouest par des rues en projet; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Nenonené Akosiwa Akofa, sage-femme au centre social de Tokoin-Casablanca (P.M.I.), demeurant à Lomé, suivant réquisition du 2 décembre 1981, n° 10159.

Le mercredi 13 avril 1983, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Ahépé, préfec-

ture de Yoto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 73 a 27 ca, connu sous le nom de Hékpœ-Péto et borné au nord par Afanyibo Egou, au sud et à l'est par la propriété Adjokou Mitekpo, à l'ouest par Assafo N'kounou; dont l'immatriculation a été demandée par M. Viagbo Akouété (Gaspard), entrepreneur demeurant à Lomé, suivant réquisition du 2 décembre 1981, n° 10160.

Le jeudi 7 avril 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 4 a 70 ca, connu sous le nom de Collège St Joseph et borné au nord par la propriété Gueli Tatin, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par la propriété Tassi; dont l'immatriculation a été demandée par M. Logossa Kessouanyi, bijoutier demeurant à Lomé-Bè, suivant réquisition du 3 décembre 1981, n° 10162.

Le lundi 4 avril 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 78 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par les lots n°s 1948 et 1954; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amouzou N'koallé, militaire (R.I.T. - EGS) à Lomé-Kpéhénou n° 2, suivant réquisition du 4 décembre 1981, n° 10163.

Le mercredi 13 avril 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpimé préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 24 ha 75 a 53 ca, connu sous le nom de Kponvé et borné au nord par la collectivité Agbozo Koffi et la propriété Anthony Makafui, au sud par Pédanou Dodzi, à l'est par Denou Komlan et à l'ouest par la propriété Quist; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kwassivi Kpétigo, ministre de l'industrie et des sociétés d'Etat, demeurant à Lomé, mandataire de M. Yaovi Adodo, administrateur civil, ambassadeur du Togo à Bruxelles, suivant réquisition du 7 décembre 1981, n° 10164.

Le jeudi 7 avril 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 a 49 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n°s 229 et 236; dont l'immatriculation a été demandée par M. Atsouvi Koffi, topographe-dessinateur à Lomé Tokoin Dogbéavou, suivant réquisition du 9 décembre 1981, n° 10165.

Le mardi 12 avril 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 47 a 43 ca,

connu sous le nom de Attiégu et borné au nord par la propriété Etou Houyome (Jean), au sud par la concession Togo 2000 (Foire internationale), à l'est par la propriété Mensavi Agouti Kossi, à l'ouest par Migbondji Dabla; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Kangni Kayi (Catherine), revendeuse à Lomé-Bè-Cocoteraie de Souza, rue des écoles n° 6, suivant réquisition du 9 décembre 1981, n° 10166.

Le vendredi 15 avril 1983, à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lama-Kara, préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 9 a 22 ca, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par Konga Adjatey et à l'ouest par A. Tombekou; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amah Koffi Yomka, gérant de la D.T.G. demeurant à Kara, suivant réquisition du 9 décembre 1981, n° 10167.

Le vendredi 1er avril 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 14 ca connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1764, au sud par le lot n° 1762, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1756; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Hogban, comptable à Lomé-Tokoin Cité, 101, rue des Filaos, suivant réquisition du 9 décembre 1981, n° 10169.

Le vendredi 8 avril 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 98 ca connu sous le nom de Abovey et borné au nord par le lot n° 101, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par le lot n° 99; dont l'immatriculation a été demandée par M. Douadji-Teh Kweku, transporteur, demeurant à Lomé-Tokoin Abovey, suivant réquisition du 9 décembre 1981, n° 10170.

Le lundi 4 avril 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 02 ca connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n°s 1375 et 1376, à l'est par le lot n° 1383 et à l'ouest par le lot n° 1380; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tena Batako, agent des douanes, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 9 décembre 1981, n° 10171.

Le lundi 11 avril 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a connu

sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par les lots n<sup>os</sup> 373 et 382 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Akator Adzo, née Bessa, sage-femme, demeurant à Assahoun, suivant réquisition du 10 décembre 1981, n<sup>o</sup> 10173.

Le mardi 12 avril 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Nyékona-kpoè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 86 ca, et borné au nord par une propriété non définie, au sud par le lot n<sup>o</sup> 1 bis et un passage, à l'est par le lot n<sup>o</sup> 2 et à l'ouest par la propriété Kumadey ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Ameko Akpéné Akouavi, commerçante, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 11 décembre 1981, n<sup>o</sup> 10174.

Le jeudi 7 avril 1983, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n<sup>o</sup> 20, à l'est par le lot n<sup>o</sup> 21 et à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 19 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amenouagna Kodjo (Firmin), employé à Goyi-Score à Lomé, suivant réquisition du 11 décembre 1981, n<sup>o</sup> 10175.

Le vendredi 8 avril 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 59 ca connu sous le nom de Nukafu et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n<sup>o</sup> 7, à l'est par les lots n<sup>os</sup> 8 et 9 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ayassou Kossivi, ex-instituteur de CEG, député à l'assemblée nationale à Lomé, suivant réquisition du 11 décembre 1981, n<sup>o</sup> 10176.

Le mardi 12 avril 1983, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tomégbé préfecture de Wawa, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 44 ca, connu sous le nom de Nyékona-kpoè et borné au nord par Djessou Kossi au sud par Atchou Dzinakpa et une rue, à l'est par Ekuwonu et à l'ouest par Metsoko Koffi dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbelon Assoumani Komla, cultivateur demeurant à Tomégbé, suivant réquisition du 16 décembre 1981, n<sup>o</sup> 10178.

Le mercredi 6 avril 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 70 ca, et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n<sup>o</sup> 14 et à l'est par le lot n<sup>o</sup> 13 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gédéon Gédéo Doh Dor-

kenoo, commerçant à Lomé, 6, rue de France, suivant réquisition du 16 décembre 1981, n<sup>o</sup> 10179.

Le lundi 4 avril 1983, à 9 heures 30 il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 42 a 23 ca, connu sous le nom de Apédokoè-Gbomame et borné au nord par la route Lomé-Kpalimé, au sud par Agbényigan Sowou, à l'est par Kpégli Agbéko, à l'ouest par la collectivité Agbéalinawo Atigan ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Mensah Edoé (Edmond), gérant de la station Total d'Amoutivé, à Lomé, suivant réquisition du 17 décembre 1981, n<sup>o</sup> 10180.

Le lundi 4 avril 1983, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 77 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n<sup>o</sup> 2040, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n<sup>o</sup> 2033, à l'ouest par les lots n<sup>os</sup> 2029 et 2030 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi, mandataire de Mlle Kouassi Havessi, suivant réquisition du 18 décembre 1981, n<sup>o</sup> 10181.

Le mercredi 6 avril 1983, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 12 ca, connu sous le nom de Aviation et borné au nord par une rue de 34 m, au sud par le lot n<sup>o</sup> 11, à l'est par le lot n<sup>o</sup> 5 et à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 4 bis ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Dovi-Sodemekou Assion (Fidélia) revendeuse à Lomé-Tokoin-Aviation, suivant réquisition du 18 décembre 1981 n<sup>o</sup> 10182.

Le vendredi 15 avril 1983, à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 33 a 09 ca, connu sous le nom de Gbétsipé et borné au nord par Adjal-lah G. (Dominique), au sud par Badaké Ezzo, à l'est par (Lucia) Anipa et à l'ouest par Etsè Agbo ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi, mandataire de M. Tsomafo A. (Prosper), suivant réquisition du 18 décembre 1981, n<sup>o</sup> 10183.

Le vendredi 15 avril 1983, à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 33 a 14 ca, connu sous le nom de Gbétsipé et borné au nord et à l'ouest par la propriété Etsè Agbo, au sud par Tsomafo A. (Prosper), à l'est par (Lucia) Anipa ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi, mandataire de M.

Adjallah Gbadago (Dominique), suivant réquisition du 18 décembre 1981, n° 10184.

Le jeudi 7 avril 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 57 ca, connu sous le nom de St Joseph et borné au nord, au sud et à l'ouest par les héritiers Zigui Agbon, à l'est par une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par M. Abotsi Koffi, (ex-Dominique), comptable à la CEET à Lomé, suivant réquisition du 22 décembre 1981, n° 10186.

Le mardi 5 avril 1983, à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 24 a 60 ca connu sous le nom de Ségbé et borné au nord par la collectivité Mihesso, au sud par la collectivité Malé, à l'est par les collectivités Théophile et Afanlété Agbaglo, à l'ouest par la collectivité Sedena Kové; dont l'immatriculation a été demandée par M. Sakpa Komlan, maçon-tâcheron, demeurant à Lomé, Tokoin Atikpa, suivant réquisition du 22 décembre 1981, n° 10187.

Le vendredi 8 avril 1983 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 55 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 30, au sud par le lot n° 32, à l'est par un terrain non immatriculé et à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par Mme Dossou Assaba, née Ohin institutrice demeurant à Lomé, suivant réquisition du 22 décembre 1981, n° 10188.

Le vendredi 1er avril 1983 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1973, au sud par le lot n° 1971, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 1963; dont l'immatriculation a été demandée par Mme veuve Akoko Ocloo, née Tounou Kpakpo, commerçante à Lomé, suivant réquisition du 22 décembre 1981, n° 10189.

Le mardi 12 avril 1983 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 30 a 74 ca, et borné au nord et au sud par la propriété Samedi Gassou, à l'est par Koffi (Mathias) et à l'ouest par Adegou Komi dont l'immatriculation a été demandée par M. Kouassi Kwam, professeur de droit à l'université du Bénin, demeurant à Lomé-Tokoin Wuiti, rue des manguiers, suivant réquisition du 27 janvier 1982, n° 10231.

Le jeudi 14 avril 1983 à 7 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, préfecture de Tchoudjo, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 8 a 78 ca, connu sous le nom de Kououndé et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité de Kououndé; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gbarré Issa-Gnon, ingénieur des travaux publics, demeurant à Lomé-Tokoin suivant réquisition du 4 février 1982, n° 10254.

Le lundi 11 avril 1983 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouvé préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 38 a 48 ca, connu sous le nom de Humbi et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Apézouké; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gbarré Issa-Gnon, ingénieur des travaux publics, demeurant à Lomé-Tokoin, suivant réquisition du 4 février 1982, n° 10253.

Le vendredi 1er avril 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 25 a 35 ca, et borné au nord et au sud par des rues non dénommées à l'est par les lots n°s 697 et 707 et à l'ouest par les lots n°s 694 et 705; dont l'immatriculation a été demandée par M. Méténuwokpo Avoto Klotsi, cultivateur demeurant à Aflao Gakli, suivant réquisition du 9 février 1982 n° 10257.

Le vendredi 1er avril 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 92 ca, et borné au nord par le lot n° 651, au sud par le lot n° 648, à l'est par une rue en projet, à l'ouest par les lots n°s 644 et 645; dont l'immatriculation a été demandée par M. Abotchi Kwami Nusianunyo, administrateur civil au ministère du plan et de la réforme administrative demeurant à Lomé, suivant réquisition du 18 février 1982, n° 10279.

Le vendredi 1er avril 1983, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 8 a 12 ca connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n°s 2393 et 2394, au sud par une rue non dénommée de 14 mètres, à l'est par le lot n° 2400 et à l'ouest par le lot n° 2398; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi géomètre cartographe demeurant à Lomé 26, rue Aniko Palako, mandataire de M. Quenum Dadjo Kofi, météorologiste à Lomé suivant réquisition du 10 mai 1982, n° 10403.

Le lundi 11 avril 1983, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouvé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 00 ca, connu sous le nom de Nyivémé, et borné au nord par la propriété Akor Gogo, au sud par la propriété Adodo, à l'est par la propriété Kpando Hlombianou Gbéklou, à l'ouest par une rue non dénommée de 12 mètres; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kpando Hlombianou Gbéklou, agent des douanes demeurant à Lomé, suivant réquisition du 4 mai 1982, n° 10390.

Le mercredi 13 avril 1983, à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aného, préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 23 a 06 ca, connu sous le nom de Nlessi et borné au nord par les lots n°s 114 et 115 appartenant à la Collectivité Bruce, au sud par une rue de 14 mètres, à l'est par une rue de 18 mètres et à l'ouest par une rue de 14 mètres; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bruce Kodjo Enyonam Gaké ancien fonctionnaire international (FAO/ONU) en retraite demeurant à Lomé, suivant réquisition du 4 mai 1982, n° 10389.

Le jeudi 7 avril 1983 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par une rue de 12 mètres, au sud par le lot n° 243, à l'est par le lot n° 247 et à l'ouest par le lot n° 245; dont l'immatriculation a été demandée par M. Salokoffi Komlan, contrôleur des douanes, demeurant à Lomé, direction des douanes, suivant réquisition du 5 mai 1982, n° 10393.

Le vendredi 15 avril 1983 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un carré, d'une contenance de 9 a, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Sama Wiyau Bayaguelé, à l'est par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par M. Kpalma Sanda Atawè, Assistant à l'U.B. (école des sciences), demeurant à Lomé, suivant réquisition du 19 avril 1982, n° 10375.

Le mercredi 6 avril 1983 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dogbéavou, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Abovev, et borné au nord par le lot n° 35, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 36, à l'ouest par le lot n° 32; dont l'immatriculation a été demandée par M. Mandao Awongah, contrôleur technique à la radio, à Lomé, mandataire de M. Nyakou Adjoda, maçon coffreur à Tokoin Noukafou, suivant réquisition du 20 avril 1982, n° 10377.

Le mardi 5 avril 1983 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 53 ca, connu sous le nom de Akpikamé et borné au nord et au sud par la propriété Hotse (Théophile), à l'est par la rue de la mission Baptiste et à l'ouest par la propriété Comlan Avolety; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ekouevi Kodjo Igneza, (ex Gilbert) employé à l'ambassade américaine (centre d'information américain), demeurant à Lomé, suivant réquisition du 24 mars 1982, n° 10330.

Le vendredi 22 avril 1983 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 59 a 23 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le T.F. n° 7837 RT, au sud par le T.F. n° 1379 T.T., à l'est par la route de raccordement et à l'ouest par la propriété Awoudor Kwami; dont l'immatriculation a été demandée par l'entreprise générale des travaux publics (E.G.T.P.), S.A.R.L., ayant son siège social à Lomé représentée par son directeur, M. Ajavon A. Ayité, suivant réquisition du 6 janvier 1982, n° 10195.

Le jeudi 21 avril 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 98 ca connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2592, au sud et à l'est par des rues en projet, à l'ouest par le lot n° 2583; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dogban Kovi, chauffeur à la U.A.C., demeurant à Lomé, suivant réquisition du 6 janvier 1982, n° 10196.

Le jeudi 21 avril 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 99 ca connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2780, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 2773 et à l'ouest par le lot n° 2771; dont l'immatriculation a été demandée par M. Boko Amevo Koffi, rédacteur des actualités audio-visuelles à Lomé, mandataire de M. Anem Mama, employé de bureau à Paris, suivant réquisition du 6 janvier 1982, n° 10197.

Le jeudi 21 avril 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 48 bis, au sud et à l'est par des rues en projet et à l'ouest par le lot n° 51 bis; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tètè Wilson-Bahun, receveur des domai-

nes à Lomé, agissant au nom de M. Dehoue Koovi, gendarme à l'escadron mobil à Lomé, suivant réquisition du 8 janvier 1982, n° 10199.

Le vendredi 22 avril 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1565, au sud par les lots n°s 1557 et 1563, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 1558 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Agbodjan Akouèté Métoché, photographe-criminologiste à la Sûreté nationale, demeurant à Lomé, 41, rue Doté Mensah ; suivant réquisition du 8 janvier 1982, n° 10200.

Le jeudi 28 avril 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 02 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par les lots n°s 2574 et 2576, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2571 et à l'ouest par un passage; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kponton Quam-Dessou (Jeanpi), métreur vérificateur à Lagos, suivant réquisition du 8 janvier 1982, n° 10202.

Le vendredi 29 avril 1983 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 59 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud et à l'est par les lots n°s 1226 et 1228; dont l'immatriculation a été demandée par M. Degboe Kuassi Sissi, économiste à la S.N.I., demeurant à Lomé-Hanoukopé, 15 rue des Cavaliers, suivant réquisition du 8 janvier 1982, n° 10203.

Le vendredi 29 avril 1983 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 603, au sud par le lot n° 605, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 597; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ayivi Ayédé Kiki, gendarme, demeurant à Lomé (camp de la gendarmerie nationale), suivant réquisition du 8 janvier 1982, n° 10204.

Le jeudi 21 avril 1983 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2 a 75 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 739 A, au sud par le lot n° 738, à l'est et à l'ouest par des rues en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Haliyaki Kouyako-Abalo, gardien de la paix à la sûreté nationale, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 11 janvier 1982, n° 10206.

Le lundi 25 avril 1983 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 34 ca, connu sous le nom de Gbadago et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Aboni, au sud par la route circulaire, à l'est par une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par M. Aboni Kodjo, chauffeur, demeurant à Lomé-Tokoin Gbadago; suivant réquisition du 11 janvier 1982, n° 10209.

Le vendredi 22 avril 1983 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme, d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 22 ca connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1056, au sud par le lot n° 1058, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 1049; dont l'immatriculation a été demandée par M. Sodatonou Sosso-Sokpé, agent d'Air Afrique, demeurant à Lomé, 9 rue Bohn, suivant réquisition du 11 janvier 1982, n° 10212.

Le vendredi 29 avril 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 64 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par les lots n°s 223 et 231, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi, Géomètre Cartographe demeurant à Lomé 26 rue Aniko Palako mandataire de M. Akakpo Mensah, propriétaire à Lomé, suivant réquisition du 19 janvier 1982, n° 10220.

Le vendredi 29 avril 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 67 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 224, au sud par le lot n° 222, à l'est par le lot n° 232 et à l'ouest par une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi, Géomètre Cartographe demeurant à Lomé, mandataire de M. Akakpo Mensah, propriétaire à Lomé, rue Gaitou N° 1, suivant réquisition du 19 janvier 1982, n° 10221.

Le vendredi 29 avril 1983, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 17 a 77 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 324 et 325, à l'est par le lot n° 338 et à l'ouest par le lot n° 335; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi, Géomètre Cartographe demeurant à Lomé, 26 rue Aniko Palako mandataire de M. Mensah Akakpo, propriétaire à Lomé, suivant réquisition du 19 janvier 1982, n° 10222.

Le vendredi 22 avril 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance de 12 a, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1560, au sud par les lots n°s 1556 et 1557, à l'est par les lots n°s 1564 et 1565, à l'ouest par une rue; dont l'immatriculation a été demandée par M. Siliadin Agbodzrogbo Afanou, fonctionnaire de Police à la direction de la sûreté nationale, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 19 janvier 1982, n° 10223.

Le lundi 25 avril 1983, à 7 heures 30 il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 21 ca, connu sous le nom de Aviation et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 147 et à l'ouest par le lot n° 139; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Abo-ni Ino-Kafu-Ata Akossiwa, revendeuse demeurant à Lomé, 14 rue de la Mission, suivant réquisition du 20 janvier 1982, n° 10226.

Le jeudi 28 avril 1983 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 73 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par les lots n°s 2030 et 2032, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi géomètre cartographe, demeurant à Lomé, 26 rue Aniko Palako; suivant réquisition du 22 janvier 1982, n° 10228.

Le jeudi 21 avril 1983 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 10 a 21 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 2637, à l'est par les lots n°s 2642 et 2643; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Wilson F. Ayélé née Gaba, agent de la C.N.S.S. demeurant à Lomé-Kodjoviakopé, rue Duisburg, suivant réquisition du 28 janvier 1982 n° 10233.

Le jeudi 28 avril 1983 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 84 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2085, au sud par une rue non dénommée à l'est par le lot n° 2078 et à l'ouest par le lot n° 2076; dont l'immatriculation a été demandée par M. Wilson Bahun Kpoti Towoamasse, directeur commercial, demeurant à Lomé-Kodjoviakopé, suivant réquisition du 28 janvier 1982, n° 10234.

Le jeudi 28 avril 1983 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme

d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 15 a 59 ca connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 2093 et 2094, à l'est par le lot n° 2104 et à l'ouest par le lot n° 2101; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe, demeurant à Lomé, 26 rue Aniko Palako, mandataire de M. Attisso Koami, plombier au Gabon, suivant réquisition du 28 janvier 1982, n° 10235.

Le vendredi 29 avril 1983 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 28 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n°s 186 et 195; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi, géomètre cartographe demeurant à Lomé, 26 rue Aniko Palako, mandataire de M. Locoh Foli, ferrailleur à Abidjan, suivant réquisition du 28 janvier 1982, n° 10236.

Le jeudi 28 avril 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance de 8 a, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord et au sud par les lots n°s 2423 et 2421, à l'est et à l'ouest par des rues en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Waraliwa Atawou, militaire du 1er R.I.T. (2e B.M.), demeurant à Lomé, suivant réquisition du 28 janvier 1982, n° 10237.

Le lundi 25 avril 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 04 ca connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 14, au sud par le lot n° 10, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 13; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gnininvi Komlangan Sénam, comptable demeurant à Lomé-Bè, 16 rue St Michel, mandataire de M. Gnininvi Anani, agent de banque BCEAO-Lomé, suivant réquisition du 29 janvier 1982, n° 10239.

Le vendredi 29 avril 1983, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1968, au sud par le lot n° 1966, à l'est par le lot n° 1973 et à l'ouest par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kugbé Nonome Kodjovi inspecteur des impôts, demeurant à Lomé-Bè, rue de la paix prolongée, suivant réquisition du 3 février 1982, n° 10251.

Le lundi 25 avril 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme

d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 87 ca, connu sous le nom de Lycée et borné au nord par une rue non dénommée, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Dadzie; dont l'immatriculation a été demandée par M. Adzeh Komlan (Géorges), employé à la S.G.G.G., demeurant à Lomé-Bè, suivant réquisition du 3 mars 1982, n° 10306.

Le vendredi 22 avril 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 61 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 3 et à l'est par le lot n° 2; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lemou (Pidenlèbini, militaire au 1er R.I.T. (1er escadron, 2e B.M.), demeurant à Lomé, suivant réquisition du 30 mars 1982, n° 10340.

Le lundi 6 juin 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 20 a 47 ca, connu sous le nom de Tokoin-Tamé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues en projet, au sud par une rue en projet et un lot sans numéro; dont l'immatriculation a été demandée par M. Felli Do Yao, géographe urbaniste à Lomé, président de l'association des géographes togolais, suivant réquisition du 27 octobre 1981, n° 10090.

Le mercredi 8 juin 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 95 ca, connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 34, à l'est par le lot n° 37, à l'ouest par le lot n° 33; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gumedzoé Kwasi Toko Nkuko, instituteur à l'école évangélique demeurant à Lomé-Hanukopé, boulevard circulaire, suivant réquisition du 1er mars 1982, n° 10297.

Le vendredi 10 juin 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 2 a 20 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2625, au sud par le lot n° 2619 bis, à l'est par le lot n° 2620, à l'ouest par une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Lawson-Kugbéadjo Dovi, ménagère demeurant à Lomé, suivant réquisition du 1er mars 1982, n° 10298.

Le mercredi 1er juin 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 a 84 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'ouest

par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 1901 à l'est par le lot n° 1902 bis; dont l'immatriculation a été demandée par M. Têko Messan, menuisier demeurant à Lagos, suivant réquisition du 1er mars 1982, n° 10299.

Le vendredi 3 juin 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 72 ca, connu sous le nom d'Apédokoè et borné au nord par Eklou Sikata, au sud par Komlanvi Bakpa, à l'est par Attisso Kplaka et à l'ouest par Ikpo Sito; dont l'immatriculation a été demandée par M. Akakpovi Ayité, adjoint technique des T.P., demeurant à Lomé (direction des T.P.), suivant réquisition du 1er mars 1982, n° 10300.

Le mercredi 1er juin 1983 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 35 ca, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1524, à l'est par le lot n° 1533 et à l'ouest par le lot n° 1531; dont l'immatriculation a été demandée par M. Attivi Anani, comptable à la C.N.S.S., demeurant à Lomé suivant réquisition du 1er mars 1982, n° 10301.

Le mercredi 1er juin 1983 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance, de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1967, au sud et à l'est par des rues, à l'ouest par le lot n° 1956; dont l'immatriculation a été demandée par M. Adjimahe Kwassi (Philippe) Pafio, ingénieur urbaniste à la direction de l'urbanisme et de l'habitat demeurant à Lomé-Aflao Gakli, suivant réquisition du 2 mars 1982, n° 10305.

Le jeudi 2 juin 1983 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 13 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1929, au sud par le lot n° 1927, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 1919; dont l'immatriculation a été demandée par M. Adoté Datévi, agent des douanes, demeurant à Lomé-Kodjoviakopé, suivant réquisition du 4 mars 1982, n° 10307.

Le mercredi 1er juin 1983 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 58 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1938, au sud par une rue de 16 m, à l'est par un boulevard de 34 m, à l'ouest par le lot n° 1936; dont l'im-

matriculation a été demandée par M. Kpoti Adjeté, instituteur demeurant à Tabligbo, suivant réquisition du 8 mars 1982, n° 10309.

Le vendredi 3 juin 1983 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 58 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1829, au sud et à l'ouest par des rues, à l'est par le lot n° 1831; dont l'immatriculation a été demandée par M. Comlanvi D. Ayawovi, maître menuisier, demeurant à Abidjan (R.C.I.), suivant réquisition du 8 mars 1982, n° 10310.

Le lundi 6 juin 1983 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 91 ca, connu sous le nom de Tamé et borné au nord par le lot n° 12, au sud par le T.F. n° 6508 RT., à l'est par une rue en projet, à l'ouest par le T.F. n° 6517 R.T., dont l'immatriculation a été demandée par M. Gavi Komi, commerçant demeurant à Lomé, suivant réquisition du 9 mars 1982, n° 10315.

Le mardi 7 juin 1983 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 77 ca, connu sous le nom de Gbonvié et borné au nord par la propriété de Mme Kpetigo, au sud par le lot n° 4, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gavi Komi, commerçant demeurant à Lomé, suivant réquisition du 9 mars 1982, n° 10316.

Le mercredi 1er juin 1983 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 11 a 20 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1907, au sud par le lot n° 1908, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par les lots n°s 1894 et 1895; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Temanu Mamle revendeuse, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 11 mars 1982, n° 10319.

Le mercredi 1er juin 1983 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 1615, à l'ouest par le lot n° 1617; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gakpo Kodjovi (Etienne), suivant réquisition du 12 mars 1982, n° 10320.

Le jeudi 9 juin 1983 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin,

commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 44 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2149, au sud par le lot n° 2151, à l'est par le lot n° 2161 et à l'ouest par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par M. Nouvi-Tevi Afantchawo, propriétaire demeurant à Lomé, (Froid moderne), suivant réquisition du 16 mars 1982, n° 10322.

Le vendredi 3 juin 1983, à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 59 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè, et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 2503 et 2504, à l'est par le lot n° 2514 et à l'ouest par le lot n° 2511; dont l'immatriculation a été demandée par M. Essessi Kcdjo (Louis) agent des douanes, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 16 mars 1982, n° 10323.

Le jeudi 9 juin 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 47 a 61 ca, connu sous le nom d'Avénou et borné au nord et à l'ouest par Avoulété Tekpa, au sud et à l'est par Apedo Donou; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ekoué Amah Gangansu, et Mme née Désirée (Jocelyne), Commerçant demeurant à Lomé, 19 rue de France, suivant réquisition du 18 mars 1982, n° 10324.

Le lundi 6 juin 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 82 a 37 ca, connu sous le nom de Tomadjépi-zogbé et borné au nord et à l'ouest par Amedeka Agbo, au sud et à l'est par Kutonu Akpabli; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dosseh Azonwoubo, directeur des P.T.T en retraite demeurant à Lomé, 97 Boulevard circulaire, suivant réquisition du 22 mars 1982, n° 10326.

Le mardi 7 juin 1983, à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agouévé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 ha 49 a 74 ca, connu sous le nom d'Ahonkpè-Atihitamé et borné au nord et à l'ouest par Tessou Avoudigbé, au sud par Tessou Aboflan et Tessou Dogbla, à l'est par Agbaka Kpeti; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dosseh Azonwoubo, directeur des P.T.T. en retraite demeurant à Lomé, 97 Boulevard circulaire, mandataire de la Promaico, S.A.R.L., suivant réquisition du 22 mars 1982, n° 10327.

Le vendredi 10 juin 1983, à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Est commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme

d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 02 ca, et borné au nord par le lot n° 10, au sud par le lot n° 14, à l'est par le lot n° 11, à l'ouest par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Senouvo Nounamion, revendeuse demeurant à Lomé, suivant réquisition du 23 mars 1982 n° 10 328.

Le vendredi 3 juin 1983 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Afloa, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 22 a 55 ca, connu sous le nom d'Apedokoè et borné au nord par Godoga Vedomé, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé Kpalime, à l'est et à l'ouest par Midodji Vedomé; dont l'immatriculation a été demandée par M. Lawson Laté Dovi, géomètre-cartographe demeurant à Lomé, 26 rue Aniko Palako, suivant réquisition du 24 mars 1982, n° 10.329.

Le jeudi 2 juin 1983 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Afloa, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 17 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 443, à l'ouest par le lot n° 441; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ledi Yao Messan Nuledo, policier demeurant à Lomé (commissariat central), suivant réquisition du 24 mars 1982, n° 10331.

Le mercredi 8 juin 1983 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Mission-Tové, préfecture de Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 ha 21 a 98 ca, connu sous le nom de Kohémé et borné au nord par Bolo Wuega, au sud par la route de Mission-Tové-Lomé, à l'ouest par Zankou Azeglo, à l'est par Agbotrou Loglo et Kpessi Koménati; dont l'immatriculation a été demandée par M. Dosseh Azonwoubo, directeur des P.T.T. en retraite demeurant à Lomé, 97 boulevard circulaire, suivant réquisition du 29 mars 1982, n° 10332.

Le mercredi 8 juin 1983 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 16 ca, connu sous le nom d'Abovey et borné au nord par le lot n° 10, au sud par le lot n° 7, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 8; dont l'immatriculation a été demandée par M. Jibidar Comlan Ado, assureur, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 29 mars 1982, n° 10333.

Le mardi 7 juin 1983 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 02 ca connu sous le nom de Dogbéavou et borné au nord,

à l'est et à l'ouest par la collectivité Aklikokou, au sud par une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par M. Comlan Dossé (ex Thomas), fonctionnaire, demeurant en France, suivant réquisition du 29 mars 1982, n° 10334.

Le vendredi 10 juin 1983, à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Afloa-Gakli commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 13 ca et borné au nord par une rue en projet, au sud par Kodjo Lokpo, à l'est et à l'ouest par les propriétés Missidan Lokpo et Kodjo Lokpo; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Lawson-Hellu Koko Woékédjea, secrétaire demeurant à Lomé-Nyekonakpoè, 35 rue Kpontufè, suivant réquisition du 29 mars 1982, n° 10.335.

Le jeudi 9 juin 1983 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 98 ca connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 857, au sud par le lot n° 854, à l'est par le lot n° 862 et à l'ouest par une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par M. Boukari Moumouni, chauffeur au S.T.T.R; demeurant à Lomé, suivant réquisition du 30 mars 1982, n° 10339.

Le jeudi 9 juin 1983, à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 8 a 64 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 313 au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 305 et à l'ouest par le lot n° 303 dont l'immatriculation a été demandée par Mme Hounou Assaba, née Kponton, commerçante, demeurant à Lomé, Tokoin-Habitat, 53 rue des Bougainviliers, suivant réquisition du 31 mars 1982, n° 10341.

Le jeudi 2 juin 1983 à 10 heures, Il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 37 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord et à l'est par les lots n° 1.000 et 1.006, au sud et à l'ouest par des rues en projet dont l'immatriculation a été demandée par Mme Laclé Civi Adaku, née Ayessou, revendeuse demeurant à Lomé, suivant réquisition du 31 mars 1982, n° 10342.

Le jeudi 2 juin 1983 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 48 ca connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1002, au sud par le lot n° 1000 à l'est par le lot n° 1008 et à

l'ouest par une rue non dénommée; dont l'immatriculation a été demandée par M. Ayessou Adadé, inspecteur du cadastre demeurant à Lomé, suivant réquisition du 31 mars 1982 n° 10343.

Le vendredi 10 juin 1983 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 09 ca connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1763, au sud par le lot n° 1761, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1755; dont l'immatriculation a été demandée par M. Megnassan H. Messan agent commercial à Lomé-Tokoin Hôpital, mandataire de M. Megnassan Akoli (Romain) et Mme née Amenyah Akossiwa, suivant réquisition du 31 mars 1982, n° 10344.

Le vendredi 10 juin 1983 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin Hôpital, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 21 ca, connu sous le nom de Agbakodomé et borné au nord et à l'est par des terrains non immatriculés, au sud par une rue en projet et à l'ouest par le titre foncier n° 8710 RT; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Véronique Akossiwa Fangbedji Missadji, revendeuse demeurant à Lomé-Tokoin Hôpital, 7 rue Dengnissode suivant réquisition du 2 avril 1982, n° 10347.

Le jeudi 9 juin 1983 à 9 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 97 ca, connu sous le nom d'Avénou-Batomé et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 223, à l'est par le lot n° 229; et à l'ouest par le lot n° 231; dont l'immatriculation a été demandée par M. Fiamor Kossi Djédjé, infirmier d'Etat demeurant à Lomé-Nyékonakpoè suivant réquisition du 5 avril 1982, n° 10348.

Le jeudi 2 juin 1983 à 8 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Hédzranawoè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance de 6a 20 ca, et borné au nord par le lot n° 1927, au sud par le lot n° 1925, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 1917; dont l'immatriculation a été demandée par M. Djimba Komlan Inta, militaire demeurant à Lomé-Agbalépédogan, suivant réquisition du 6 avril 1982, n° 10352.

Le jeudi 2 juin 1983 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 357 au sud par le lot n° 355, à l'est par le lot n° 402 et à l'ouest par une rue en projet; dont l'immatriculation a été demandée

par Mme Anato Noumonsi, épouse Atcha Comlanvi, Boulangère demeurant à Lomé, quartier Gbényédji; suivant réquisition du 6 avril 1982, n° 10353.

Le jeudi 2 juin 1983 à 7 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un rectangle, d'une contenance de 6 a, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 358, au sud par le lot n° 356, à l'est par le lot n° 403 et à l'ouest par une rue en projet dont l'immatriculation a été demandée par Mme Meassi Akoua, épouse d'Almeida Ayité, boulangère demeurant à Lomé, rue Dégbé, suivant réquisition du 6 avril 1982, n° 10354.

Le vendredi 3 juin 1983 à 11 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 75 ca connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 1152, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 1144; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Barry Koumahawa revendeuse demeurant à Lomé-Kodzoviakopé, suivant réquisition du 12 avril 1982, n° 10357.

Le vendredi 3 juin 1983 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un parallélogramme, d'une contenance de 5 a 96 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2527, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 2539 et à l'ouest par le lot n° 2537; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Agbéyomé Bounin, née Agbalé, revendeuse, demeurant à Lomé, 33 rue Pasteur Baéta, suivant réquisition du 12 avril 1982, n° 10358.

*Le conservateur de la propriété foncière,*  
Tètè Wilson - Bahun

#### AVIS D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DE COMMERCE

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 02 novembre 1982 sous le n° 4625 chronologique, Mme Gbleblewo née Ayika Dédé Fafa a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : " Etablissement RATNA".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2127 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 2 novembre 1982 sous le n° 4626 chronologique, M. Aziakonou Gawonou Kodjo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : " Ets Agbeko".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2128 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 3 novembre 1982 sous le n° 4627 chronologique, M. Agbobly Messan Bakwiza a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets Bakotex International".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2129 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 3 novembre 1982 sous le n° 4628 chronologique, M. Amey A. Mawusi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne "Ets. Azizo".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2130 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 4 novembre 1982 sous le n° 4629 chronologique, Mlle Amegnaglo Afanwoe a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Afanwoe".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2131 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 4 novembre 1982 sous le n° 4630 chronologique, M. Doe-Bruce Folly Towokoe a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Semegnon et Co.".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2132 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 5 novembre 1982 sous le n° 4631 chronologique, M. Amehame Yaovi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Fidélité".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2133 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 10 novembre 1982 sous le n° 4635 chronologique, M. Noameshie Edo Edovi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Etablissement Net-Togo".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2134 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 15 novembre 1982 sous le n° 4640 chronologique, M. Malazoue Btchonabadi Simdoulam a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Etablissement Essozam".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2135 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 16 novembre 1982 sous le n° 4643 chronologique, M. Akakpo Hou-

dégl'a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "La Géniale (La Générale Imprimerie et Activités Commerciales)".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2136 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 17 novembre 1982 sous le n° 4645 chronologique, M. Lawson Assiambo Boemigan a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. A.G.E.".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2137 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 17 novembre 1982, sous le n° 4546 chronologique, M. Sikpa Yawo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Nasiopa et Fils".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2138 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 17 novembre 1982 sous le n° 4647 chronologique, M. Raji Tudjani a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Tudjani et Fils".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2139 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 18 novembre 1982 sous le n° 4649 chronologique, Mme Sodji Ahlimba Akouavi Dopé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets Nanayir".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2140 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 19 novembre 1982 sous le n° 4650 chronologique, M. Aziagbe Koffi Semenyo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. C.F.P.T.D.".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2141 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 19 novembre 1982 sous le n° 4651 chronologique, M. Agbagla Mawuena Ayi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Le Perroquet".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2142 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 22 novembre 1982 sous le n° 4654 chronologique, Mme Gboloubo Akua Mélodjo a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Cabona".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2143 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 23 novembre 1982 sous le n° 4656 chronologique, M. Hounkpati Anani a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Jafroh - Cycles du Togo".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2144 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 30 novembre 1982 sous le n° 4661 chronologique, M. Barri Mamadou Alpha a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. SAPEC".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2145 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 3 décembre 1982 sous le n° 4664 chronologique, M. Kalenga Tukija a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Afrique Arts".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2146 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 6 décembre 1982 sous le n° 4665 chronologique, M. Ako Lewo Komivi Dela a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Lokolo".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2147 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 7 décembre 1982 sous le n° 4667 chronologique, M. Koba Yaovi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. ETIMEREP".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2148 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 8 décembre 1982 sous le n° 4668 chronologique, Mme. Tossou Quandé Amonibi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Jehovah nyon".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2149 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 9 décembre 1982 sous le n° 4669 chronologique, Mme. Advani Rita Kishorelal a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Natraj".

Inscription a été faite au Livre 1 n° 2150 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 10 décembre 1982 sous le n° 4670 chronologique, M. Adekunle Ramanu a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Adekunle et Frères".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2151 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 10 décembre 1982 sous le n° 4671 chronologique, Mme Mitchikpe Kinmdé Yawoa a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Sena".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2152 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 13 décembre 1982 sous le n° 4672 chronologique, M. Camara Baba Gallé a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Bacom".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2153 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 14 décembre 1982 sous le n° 4675 chronologique, M. Tchabi Yaya a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Tchabi et Fils".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2154 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 15 décembre 1982 sous le n° 4677 chronologique, Mme Abotsi Abra, épouse Anyomi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Togolais de Commerce".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2155 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 15 décembre 1982 sous le n° 4678 chronologique, Mlle Colette Debremaeker a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Tamara".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2156 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 16 décembre 1982 sous le n° 4680 chronologique, M. Sitti Madje Ayité Siabi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Siren Madje".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2157 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 16 décembre 1982 sous le n° 4681 chronologique, M. Kuadjovi Ayédéwou Koffi Biova a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Agire".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2158 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 20 décembre 1982 sous le n° 4683 chronologique, M. Adwani Ashok Parmanand a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: " Ets. PEEKAY "

Inscription a été faite au livre 1 n° 2159 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 21 décembre 1982 sous le n° 4684 chronologique, M. Johnson Kouassi Ampah a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : " Etablissement Ampah et Frère "

Inscription a été faite au livre 1 n° 2160 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 21 décembre 1982 sous le n° 4686 chronologique, Mme GAYIBOR Kokovi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : " Ets. Kokovi "

Inscription a été faite au livre 1 n° 2161 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 22 décembre 1982 sous le n° 4687 chronologique, M. Jacobi Kwassi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : " Ets. Kachyto "

Inscription a été faite au livre 1 n° 2162 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 23 décembre 1982 sous le n° 4689 chronologique, M. Douvo Kouassi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : " Ets. EGEPID "

Inscription a été faite au livre 1 n° 2163 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 23 décembre 1982 sous le n° 4690 chronologique, M. Lawson Body Laté Soussou a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: " Station Shell "

Inscription a été faite au livre 1 n° 2164 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 28 décembre 1982 sous le n° 4691 chronologique, M. Tengue Koffi a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Imprimerie de la jeunesse"

Inscription a été faite au livre 1 n° 2165 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 30 décembre 1982 sous le n° 4692 chronologique, Mlle Kodowou

Fofoe Akoua a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Blewussi".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2166 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 30 décembre 1982 sous le n° 4693 chronologique, Mme Djoto Abla Akpe a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Sokemawu".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2167 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 31 décembre 1982 sous le n° 4694 chronologique, M. Bida Mahama a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne: "Ets. Albar".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2168 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 31 décembre 1982 sous le n° 4695 chronologique, M. Sanvee Essan a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "AMEG"

Inscription a été faite au livre 1 n° 2169 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 31 décembre 1982 sous le n° 4696 chronologique, M. Kili Yaovi Mensah a requis son immatriculation au registre de commerce sous l'enseigne : "Imprimerie du Golfe "IMPRI-GOLFE".

Inscription a été faite au livre 1 n° 2170 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 8 novembre 1982 sous le n° 4633 chronologique, M. Ayitévi Ayivi Vinz, gérant de la société dite : Société commerciale togolaise (S.C.T.)" a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1256 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 8 novembre 1982 sous le n° 4634 chronologique, M. Olakunle Babajinmi Thomas, gérant de la société dite : "Société Intermart International Togo (L.T.D.)" a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1257 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 10 novembre 1982 sous le n° 4636 chronologique, M. Akakpovi Kpaté Afangninou, gérant de la société dite : "Société technique dinsa / co" a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1258 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 11 novembre 1982 sous le n° 4637 chronologique, M. Amavi Amah Ayao, gérant de la société dite: "Pako (Ferme Akoeba)" a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1259 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 12 novembre 1982 sous le n° 4638 chronologique, M. Akakpo Kossi Yovo, l'un des gérants de la société dite: "Matelec (SARL) Togo" a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1260 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 12 novembre 1982 sous le n° 4639 chronologique, M. Mawugbe Kwakou Wonamey, gérant de la société dite: "Société Togolaise d'Alimentation Générale STAG MATT 6:33" a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1261 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 15 novembre 1982 sous le n° 4641 chronologique, M. Noudjo A. Gninèvi, gérant de la société dite: "Société Internationale des Travaux de Terre et Sous-Marins" (SINTEM) a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1262 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 15 novembre 1982 sous le n° 4642 chronologique, M. Djaguidi Yao, gérant de la société dite: "Atelier de Réparation et d'installation Frigorifique" (A.R.I.F.) a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1263 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 16 novembre 1982 sous le n° 4644 chronologique, Mme DENKE Latré (née Lawson-Betum), gérante de la société dite; "Société

de gestion et de commerce (SO. GE. COM.)" a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1264 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 17 novembre 1982 sous le n° 4648 chronologique, M. Amah Akouété l'un des gérants de la société dite: "Apricon International" (Togo) Ltd. a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1265 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 19 novembre 1982 sous le n° 4652 chronologique, M. Kodjo L. Adjeté da Silveira, gérant de la société dite: "Club des Sciences et Loisirs" a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1266 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 22 novembre 1982 sous le n° 4653 chronologique, Mme Elavanyo Zaina Khouri, gérante de la société dite: "Société Kalife Khouri "S 2K Bijoux" a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1267 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 23 novembre 1982 sous le n° 4657 chronologique, M. Baumester Dieter, l'un des gérants de la société dite: "Hans Mehr (A. O.)" a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1268 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 23 novembre 1982 sous le n° 4658 chronologique, M. Gagalo Messan, l'un des gérants de la société dite: "Togo-Tours" a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1269 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 24 novembre 1982 sous le n° 4659 chronologique, M. Kpegba Kwasi Dotsé, gérant de la société dite: "International Market Research" (IN MA RE), a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1270 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 29 novembre 1982 sous le n° 4660 chronologique, M. Mohamed Teridj, gérant de la Société dite: "Société Africaine de Transit" (S.A.T.) a requis l'immatriculation de la dite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1271 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 3 décembre 1982 sous le n° 4663 chronologique, M. Messan Dosseh, gérant de la société dite: "Société Togolaise de Véhicules Industriels" (SOTOVI) a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1272 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 14 décembre 1982 sous le n° 4673 chronologique, M. Assionvi Amouzougan, gérant de la société dite: "Société Montou" a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1273 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de première instance de première classe de Lomé (Togo), le 14 décembre 1982 sous le n° 4674 chronologique, Mme Adessonyay Améyo gérante de la société dite: "Société Industrielle et

Commerciale (STEC) SARL" a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1274 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 15 décembre 1982 sous le n° 4676 chronologique, M. Advani Jaikishan Tekchand, gérant de la société dite: "MOHANCO TOGO SARL" a requis l'immatriculation de ladite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 3 n° 1275 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 29 juin 1982 sous le n° 4467 chronologique, M. D'Diaye Mamadou représentant Air Gabon a requis l'immatriculation de la société dite: "Compagnie Nationale Air-Gabon" au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 4 n° 205 analytique.

Par déclaration reçue au greffe du tribunal de droit moderne de première instance de Lomé (Togo), le 21 décembre 1982, sous le n° 4685 chronologique, M. Strub Bernard, promoteur de la société en commandite dite "P.B.-AFRIQUE" a requis l'immatriculation de la dite société au registre de commerce.

Inscription a été faite au livre 4 n° 206 analytique.

*Pour insertion et avis*

*Le Greffier en Chef.*

B. Bawa

